



Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs

3, rue Bécotte, Victoriaville, Qc G6P 8K6

Tél. : 819 809-2206 Téléc. : 819 809-2230

Courriel : secretariat@sebf-csq.ca site Web : sebf-csq.ca

LE LIEN EXPRESS

22 avril 2021
Volume 43, numéro 6

Mot de la présidente

Nancie Lafond

Une mobilisation encore nécessaire!



La négociation pour le renouvellement de notre convention collective a très souvent nécessité la mise en œuvre d'actions de mobilisation lourdes allant parfois jusqu'à la grève. Cependant, c'est la première fois de notre histoire que nous recourons à une grève différente, de courte durée, pour faire pression sur la partie patronale en dérangeant surtout l'appareil administratif. En fait, la grève innovante constitue une première au Québec et ce sont les enseignantes et enseignants de la FSE qui en sont les initiateurs.

Comme vous le savez, la **grève du 14 avril** a suscité de vives réactions patronales. Les centres de services scolaires ont décidé conjointement d'utiliser la voie des tribunaux, deux fois plutôt qu'une, pour faire casser notre mouvement de grève légale. La Cour supérieure s'est rangée derrière les arguments syndicaux en concluant que les CSS n'avaient pas utilisé le bon tribunal pour se faire entendre. Piqués au vif par ce revers, les représentants patronaux ont choisi de se présenter devant le Tribunal administratif du travail (TAT), à la veille de notre journée de grève, pour nous empêcher d'exercer un moyen de pression tout à fait légitime. Après une période de délibération, ils ont finalement retiré leur plainte mettant ainsi fin à la saga juridique qu'ils avaient eux-mêmes initiée. Voilà pourquoi les parents et les membres du personnel ont été avisés à la toute dernière minute de la décision des employeurs au regard de l'arrivée tardive des élèves.

Malgré cela, les membres de tous les syndicats affiliés à la FSE ont érigé des lignes de piquetage devant les établissements scolaires, au petit matin du 14 avril. Ce jour-là, sur le territoire du SEBF, nous avons visité près d'une quarantaine d'écoles pour saluer les membres réunis dans le respect de la distanciation de 2 mètres et portant fièrement le masque ainsi que la pancarte, la banderole ou le fanion. Ce jour-là, les profs du Québec ont reçu une pléiade d'appuis, d'encouragements et de témoignages qui viennent démontrer que notre bataille est justifiée pour le personnel enseignant et pour les élèves.

Sachez que l'annonce de notre mouvement de grève a créé de l'effet à la table de négociation. Entre le 1^{er} et le 14 avril, les discussions se sont intensifiées et des avancées importantes ont été réalisées par notre équipe syndicale, tant au niveau de la rémunération qu'au niveau de certains autres éléments liés à l'organisation du travail. À ce moment-ci, les pourparlers se déroulent toujours sous la « cloche de verre » et pour éviter de faire dérailler la négociation, nous devons attendre le signal avant de vous faire connaître les propositions qui sont sur la table. Mais il reste encore du chemin à faire relativement à un sujet très important : la tâche.

La **grève du 27 avril** va donc miser sur cet enjeu. La semaine dernière, le Conseil fédéral de la FSE a mandaté l'équipe syndicale pour poursuivre les discussions avec la partie patronale au sujet de la tâche. Il nous faut obtenir des améliorations à ce niveau puisque c'est le mandat que nous avons reçu des membres que nous représentons.

À moins d'un revirement inattendu à la table de négociation, cette grève aura lieu tel que prévu et des consignes précises vous seront livrées sous peu par vos déléguées et délégués. Nous aurons aussi l'occasion de faire le point ensemble, en assemblée générale virtuelle, sur le contenu des discussions qui sont toujours en cours.

En toute solidarité,

Nancie

Un coup d'œil sur la grève du 14 avril dernier ...



Légende:

En haut à gauche: La Sapinière

Au centre à gauche: Vision 2020

En bas à gauche: École Entreprise Prince-Daveluy

À droite: montage fait par Mgr-Grenier

Vaccination

Le 16 avril, une note du CSS a été transmise à l'ensemble du personnel au sujet de la vaccination contre la COVID-19. Dans ce message, l'employeur vous invitait à prendre rendez-vous à l'extérieur des heures de travail puisqu'aucune libération ne serait autorisée. La note stipule également qu'à défaut, l'enseignante ou l'enseignant devra utiliser sa banque de congés pour maladie à la condition de ne pas toucher à la tâche éducative et d'obtenir une autorisation préalable de la direction.

Ces deux conditions outrepassent les dispositions de la convention collective. C'est pourquoi le SEBF a interpellé le CSS afin qu'une rectification soit envoyée rapidement. C'est ce qui explique la note amendée que vous avez reçue le 19 avril.

Nous sommes d'avis que la plupart des rendez-vous seront fixés en dehors des heures de travail. Toutefois, si une personne devait utiliser sa banque de congés, elle pourrait le faire sans avoir à répondre aux autres contraintes qui étaient signifiées.

Par Nancie Lafond, présidente

